

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société Caribbean Founders Initiative SCOP ARL (CFI) désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé à LOURDES RESIDENCE LA BOBI B6 - 97224 DUCOS (la "Société").

Caribbean Founders Institute met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à LAKOUDIGITAL et sur l'ensemble du territoire national ou à distance, seule ou en partenariat (la "Prestation").

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Caribbean Founders Institute
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Caribbean Founders Initiative pour le compte d'un Client. En signant le devis de formation proposé par la Société, auquel sont attachées les présentes CGV, le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces dernières et les accepter. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Caribbean Founders Initiative s'engage à fournir un devis au Client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Caribbean Founders Institute, l'OPCO ou le Client.

À la demande du Client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur sauf cas d'exonération de TVA.

Un acompte de 30% est à verser à signature de devis.



Le paiement du solde est à effectuer après exécution de la Prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » au CFI. En cas de paiement par l'OPCO dont dépend le Client, si le règlement n'a pas été effectué dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la facture, le Client devra prendre en charge ce règlement.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par le CFI au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas au CFI au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le CFI se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées par écrit avant le démarrage de la formation.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le Client au CFI au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, le CFI offre au Client la possibilité :

- o de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de CFI, et après accord éventuel de l'OPCO,
- o de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

1- Par le Client

Toute Prestation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par le CFI. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de CFI distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA/OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement au CFI.



D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, le CFI se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- o Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- o Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.
- o Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

2- Par le CFI

Le CFI se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure. Sont considérés comme tels, outre les cas habituels de force majeure ou de cas fortuit, sans que cette liste soit exhaustive : la grève des transports, la maladie de l'intervenant, l'interruption des télécommunications, (...). Le CFI organisera alors une nouvelle session dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé. En cas d'impossibilité du Client de participer à la manifestation à la date ultérieurement proposée, le CFI proposera au Client une formation équivalente ou remboursera ce dernier, à sa demande, l'acompte versé, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Pour les formations qui se déroulent hors locaux du CFI, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

Le Stagiaire s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur affiché dans chaque lieu de formation dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée ou autre disposition particulière. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés au CFI ont une valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le CFI peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, CFI se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.



Responsabilité

Dans l’hypothèse où la responsabilité du CFI serait engagée, cette responsabilité serait limitée aux dommages directs – à l’exclusion de tous dommages indirects – et plafonnée au montant des droits effectivement payés au titre de ladite Prestation. En outre, eu égard aux spécificités liées à notre domaine de formation, le programme prévu sera susceptible d’être adapté et aucun dédommagement ne sera dû.

Propriété intellectuelle et droit d’auteur

Les supports de formation, quelle qu’en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d’auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l’accord exprès de la Société. Le Client s’engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l’organisation ou de l’animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à la société Caribbean Founders Institute sont utiles pour le traitement de l’inscription ainsi que pour la constitution d’un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition des données personnelles le concernant.

La société Caribbean Founders Institute s’engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l’intégrité des données du client. Elle s’interdit de divulguer les données du Client, sauf en cas de contrainte légale

Confidentialité et communication

Le CFI, le Client et le Stagiaire s’engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l’occasion des échanges intervenus antérieurement à l’inscription, notamment l’ensemble des éléments figurant dans le devis transmis par le CFI au Client. Le CFI s’engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d’être cité par le CFI comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise le CFI à mentionner son nom ainsi qu’une description objective de la nature des Prestations dans ses listes de références et propositions à l’attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d’activité, ainsi qu’en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l’exigeant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Caribbean Founders Institute et le client, la recherche d’une solution à l’amiable sera privilégiée. À défaut, l’affaire sera portée devant les tribunaux de Fort-de-France.

Ces conditions générales sont valables depuis juin 2022.